

# **CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 15 mai 2017*

## **COMPTE-RENDU PRESSE**

### **Attribution des travaux d'aménagement du quartier du Hamet**

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application du code des marchés publics le 8 mars dernier.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 210 000,00 € HT pour le lot n° 1, 90 000 € HT pour le lot n° 2 et 51 500 € HT pour le lot n° 3.

Neuf dossiers sont parvenus en Mairie avant le 7 avril 2017, date limite de réception des offres.

Après analyse des offres, et au regard des critères définis dans le règlement de consultation à savoir :

- Valeur financière de l'offre                    60/100
- Valeur technique des prestations        40/100

La commission d'analyse des offres réunie le 9 mai propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Infrastructures	montant HT	montant TTC
1 - GRPT SITPO-EUROVIA (offre de base)	146 515,22 €	175 818,26 €
Lot 2 : Réseaux secs		
1 - SARL SITPO	42 934,00 €	51 520,80 €
Lot 3 : Mobilier Paysage		
1 - SAINT MARTIN PAYSAGE	36 391,50 €	43 669,80 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les marchés de travaux aux entreprises désignées ci-dessus pour un montant total de 225 840,72 € TH ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 24 voix pour et une abstention.

### **Quartier du Hamet : cession foncière à la SA HLM du Cotentin**

Monsieur le Maire-adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux formalités de régularisation foncières avec la SA HLM DU COTENTIN pour la réalisation du programme de 8 logements locatifs et 2 logements en accession à la propriété dans le quartier du Hamet.

Conformément aux modalités conjointement définies, la cession des emprises des 8 logements locatifs est prévue à titre gratuit et l'acquisition des terrains des deux logements PSLA au prix de 15 000 € par logement soit 30 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la cession à titre gratuit des terrains d'emprise des 8 logements locatifs ;
- approuver la cession des terrains des deux logements PSLA au prix de 15 000 € par logement soit 30 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente qui sera rédigé en l'Etude de Maître LEONARD, Notaire à Lessay ;
- confirmer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 23 voix pour et deux abstentions.

### **Approbation du projet d'aménagement du bâtiment Rue Paul Jeanson et autorisation de signer la demande de permis de construire**

Monsieur le Maire-adjoint présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du bâtiment rue Paul Jeanson établi par Madame Camélia ALEX-LETENNEUR.

L'aménagement prévu consiste à créer deux salles de réunion modulables au rez-de-chaussée accessible depuis le bureau de l'accueil, des sanitaires ainsi qu'un coin kitchenette. La visibilité du site depuis l'extérieur est favorisée par un bow-window qui peut servir de vitrine. Un escalier extérieur permet d'accéder en toute indépendance à l'étage qui propose un bureau et une partie logement.

Le dépôt du permis de construire est prévu courant mai.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le projet établi par Madame Camélia ALEX-LETENNEUR, architecte, tel que présenté ;
- autoriser le Maire à désigner les bureaux d'étude nécessaires pour les missions obligatoires
- autoriser le Maire à signer la demande de permis de construire ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Approbation de la convention de mise à disposition du bâtiment communal rue Paul Jeanson**

Monsieur le Maire-adjoint présente au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition du bâtiment communal sis au 9001 rue Paul Jeanson au bénéfice de la Paroisse Saint Benoit de Lessay représentée par le Père MABIRE, curé de la Paroisse.

Cette mise à disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 à la fin des travaux de réhabilitation. Dans l'attente de ce transfert les locaux situés au 4 rue Sainte Croix sont mis provisoirement à disposition de la Paroisse.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer la convention présentée et toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Acquisition de matériel de nettoyage pour les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire-adjoint informe le Conseil Municipal que sur la base de la consultation organisée en 2016 pour l'achat de deux autolaveuses, des devis ont été demandés pour l'acquisition de matériel de nettoyage pour les bâtiments communaux et présente l'offre de NILFISK - 29 avenue de la Baltique 94978 COURTABLEUF.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir deux laveuses tractées SC500 53 B ECOFLEX et appareil de nettoyage à vapeur pour un montant total de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC.

Ces machines sont destinées à équiper l'espace culturel et la salle Saint Cloud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les propositions d'équipement telles que détaillées ci-dessus ;
- considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017, valide le devis établi par les Sociétés NILFISK pour un montant de 19 800 € TTC ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **Acquisition d'un logiciel pour la médiathèque**

Monsieur le Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée pour l'acquisition de licence serveur et d'accès professionnels pour l'informatisation de la gestion des documents proposés par la médiathèque. Le logiciel devra également permettre de gérer le stock de livres mis à disposition de la Bibliothèque Départementale de la Manche et permettre de signaler les animations proposées par la médiathèque.

Deux offres ont été analysées :

	Licences	Maintenance annuelle
DECALOG	4 320,00 € TTC	1 032,00 € TTC
ORPHEE	8 004,00 € TTC	854.40 € TTC

Chaque prestataire a organisé une séance de démonstration en ligne.

Il en ressort que le logiciel proposé par DECALOG répond le plus aux besoins du service.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Retenir l'offre de DECALOG pour un montant de 4 320,00 € TTC ;
- autoriser le Maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise DECALOG ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Tarif de location des salles communales pour 2018**

Monsieur le Maire-adjoint présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour 2018, proposées par la commission « vie associative, Culture & communication » réunie le 26 avril 2017.

#### **Pépinière d'entreprises :**

#### **Tarifs réunions**

	Associations habitants et entreprises de LESSAY	Associations habitants et entreprises extérieures
2017	Gratuit	75.00 €
2018	Gratuit	76.50 €

	2017		2018	
	2 premières heures	Heures suivantes	2 premières heures	Heures suivantes
<b>Tarif horaire cours et répétitions associations</b>	17 €	8.5 €	17.50 €	8.75 €

#### **Utilisations gratuites :**

Assemblée Générale des associations de LESSAY  
Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

#### **Salles Saint Cloud**

SALLES 1 & 2	Associations habitants et entreprises de LESSAY		Associations habitants et entreprises extérieures	
	2017	2018	2017	2018
Location entre le 2 mai et le 14 octobre année n	84 €	86 €	136 €	139 €
Location entre le 15 octobre et le 1 <sup>er</sup> mai	99 €	101 €	151 €	154 €
Caution	300 €	300 €	300 €	300 €

Sur cette base de tarifs, il est demandé aux locataires un balayage des lieux et le nettoyage des sanitaires.

	2017		2018	
	2 premières heures	Heures suivantes	2 premières heures	Heures suivantes
<b>Tarif horaire cours et répétitions associations</b>	17 €	8.5 €	17.50 €	8.75 €

**Utilisations gratuites :**

Assemblée Générale des associations de LESSAY

Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, goûter annuel des cheveux blancs  
Réunions politiques dans le cadre des campagnes électorales.

**Espace Culturel d'Expositions et de Spectacles**

Rappel 2017

<b>Grande salle avec Hall et Bar</b>	Associations communales	Particuliers de la Commune et Associations à vocation communautaire	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
				Tout compris	Tout compris
1 jour semaine (Lundi au vendredi)	190 €	265 €	342 €	636 €	530 €
1 jour week-end et jour férié (samedi-dimanche)	235 €	318 €	457 €	742 €	636 €
Week-end complet	308 €	414 €	616 €	954 €	849 €
Option cuisine	106 €	106 €	127 €	127 €	127 €
Forfait mise en place commune	76 €	96 €	116 €	/	/
Forfait ménage	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €
Sono associative	Gratuit	63 €	76 €	/	/
Perches, écrans, projecteurs	21 €	21 €	33 €	/	/
Tribunes	86 €	139 €	149 €	/	/
Chauffage du 15/10 au 01/05	Journée	43 €	58 €	63 €	63 €
	Week-end	86 €	116 €	127 €	127 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €

<b>Petite salle avec Hall et Bar</b>	Associations communales et à vocation communautaire	Particuliers et Entreprises de la commune	Extérieurs
Salle sans cuisine	76 €	116 €	180 €
Salle avec cuisine	127 €	222 €	286 €
Chauffage du 15/10 au 01/05	Journée	18 €	28 €
	Week-end	33 €	53 €
Forfait ménage	100 €	100 €	100 €

Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €
---------	---------	---------	---------

Propositions 2018 de la commission :

- Fixer le tarif 2017 à tarif 2016 +5 € pour la tribune + 1.5 € pour les perches, le tout revalorisé de 2%
- Supprimer la possibilité de location de la petite salle car ces locations sont au détriment de celle de la grande salle.

Grande salle avec Hall et Bar	Associations communales	Particuliers de la Commune et Associations à vocation communautaire	Particuliers et Associations Hors Commune	Spectacles / Concerts	Entreprises
				Tout compris	Tout compris
1 jour semaine (lundi au vendredi)	200 €	277 €	355 €	655 €	547 €
1 jour week-end et jour férié (samedi-dimanche)	246 €	331 €	473 €	763 €	655 €
Week-end complet	321 €	429 €	635 €	980 €	873 €
Option cuisine	108 €	108 €	130 €	130 €	130 €
Forfait mise en place commune	77 €	98 €	118 €	/	/
Forfait ménage	180 €	180 €	180 €	180 €	180 €
Chauffage du 15/10 au 01/05	Journée	44 €	59 €	64 €	64 €
	Week-end	88 €	118 €	129 €	129 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €

La mise à disposition de la sono, des perches, écrans projecteur et tribune est incluse dans le prix

	2017		2018	
	2 premières heures	Heures suivantes	2 premières heures	Heures suivantes
<b>Tarif horaire cours et répétitions associations *</b>	17 €	8.5 €	17.50 €	8.75 €

\* Utilisations régulières (par un moniteur) pour des activités lucratives (ex : cours de danse, gymnastique ...)

· liste des associations reconnues d'intérêt communautaire :

- Association Jeunesse Sportive de l'Ay

Grande salle

Utilisations gratuites :

Villes en scène, la Maison du Pays, réunions institutionnelles, écoles, collège, repas annuel des cheveux blancs.

Autres utilisations avec seulement participation aux frais de fonctionnement :

- Organisation de concours administratifs ou professionnels : **82 €**
- Entreprises de la commune pour des formations : **82 €**

Salle communale Angoville sur Ay

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2017	2018	2017	2018
Arrhes	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €
Repas (48h)	125.00 €	125.00 €	170.00 €	170.00 €
Soirée	72.00 €	72.00 €	96.00 €	96.00 €
Vin d'honneur	46.00 €	46.00 €	46.00 €	46.00 €
Chauffage 15 octobre au 30 avril	47.00 €	47.00 €	50.00 €	50.00 €
Energie du 1 <sup>er</sup> mai au 15 octobre	21.00 €	21.00 €	25.00 €	25.00 €
Couverts	0.61 €	0.61 €	0.61 €	0.61 €
Caution	150 €	150 €	150 €	150 €

Utilisations gratuites :

Assemblée Générale des associations de LESSAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Feu d'artifice pour la Foire à Tout 2017**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « Lessay Animation » organise sa traditionnelle « Foire à Tout » le dimanche 2 juillet 2017. Cette manifestation est toujours clôturée par un feu d'artifice, financé par la Commune de Lessay et l'association.

Monsieur le Maire propose de reconduire le montant attribué en 2015 pour le feu d'artifice soit un budget de 3 500,00 € TTC pour le feu d'artifice 2017.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter l'attribution d'un montant de 3 500.00 € pour le feu d'artifice ;
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

### **Demande d'autorisation de créer un ponton au plan d'eau**

Monsieur le Maire-adjoint informe le Conseil Municipal qu'il est saisi par l'AAPPMA Les Pêcheurs de Lessay d'une demande d'autorisation de création d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite consistant à installer un ponton sur le bord du plan d'eau.  
L'entretien de l'aménagement sera par la suite assuré par la commune.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'AAPPMA à créer un ponton pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et d'autoriser le Maire à signer la convention d'entretien avec l'association.

### **Effacement des réseaux d'éclairage public village Mathon suite à l'effacement des réseaux du SDEM**

Monsieur le Maire-adjoint indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée pour les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public village Mathon suite à l'effacement des réseaux du SDEM.

Les travaux avaient été estimés à 45 138,00 € HT, soit 54 165,60 € TTC.

Après analyse des trois offres reçues dans les délais impartis, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à retenir l'offre de la SA SARLEC d'un montant de 43 988,00 € HT, soit 52 785,60 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.